



MAISON DES SPORTS  
C.D.A.  
Pétanque & Jeu Provençal

4 Rue de Refembre  
03000 MOULINS  
Tél / Fax 04 70 46 08 74  
e-mail : cd03@petanque.fr

**PV REUNION DU COMITE DIRECTEUR  
AVRIL 2014**

Excusé: Maurice MARTINET en convalescence.

**-RESULTATS CHAMPIONNATS:****➤ Doublette Provençal le 30 Mars à Montmarault:**

**Champions:** Jean-Claude VALCOURT (Pétanque Bellerivoise) Nicolas DAVID (Vichy Pétanque)

**Vice champions :** Christian GUILLAUMIN, Gilles DARABASZ (Pétanque Domératoise)

Suite et fin du Championnat commencé la saison dernière (14 & 15 septembre) et interrompu par une pluie incessante et des terrains impraticables.

L'équipe championne est qualifiée pour les championnats de France qui se disputeront du 22 au 24 Août à CAVEIRAC (30).

**-RESULTATS QUALIFICATIFS LIGUE SENIORS ET FEMININES :****➤ Triplettes seniors le 06 Avril à Cressanges:**

**Délégué:** Michel FORT

**Arbitre:** Philippe PAUTONNIER Roger DREURE

**Table de marque:** Pascal JAUNET

Faible participation avec 35 triplettes inscrites pour 16 places qualificatives pour le Championnat de ligue le 11 mai à Paulhaguet (43).

**➤ Triplettes féminines le 06 Avril à Cressanges:**

**Délégué:** Michel FORT

**Arbitre:** Philippe PAUTONNIER Roger DREURE

**Table de marque:** Jean MAILLARY

Seulement 16 triplettes au départ pour 7 places qualificatives pour le Championnat de ligue le 11 mai à Paulhaguet (43).

Suite à l'incident survenu entre les spectateurs pendant le déroulement de la compétition, un courrier de rappel au règlement sera adressé à l'encontre des principaux auteurs de l'altercation.

**-COMPTE RENDU DES REUNIONS DE "PRINTEMPS":**

Après un tour de table et les interventions de chaque responsable de secteur un relevé des questions ou propositions faites par les présidents ou représentants des clubs est enregistrées.

Concernant le CDC les tarifs pratiqués à la buvette sont dans l'ensemble correct mais certains clubs ne jouent pas le jeu, il faut retenir que pour la majorité des clubs ce sont les joueurs qui mettent la main à la bourse pour payer les consommations et les frais de déplacements, à titre d'exemple 0,50€ et 1,00€ selon la taille du contenant semblent correct.

Toujours au sujet du CDC les équipes de la 4ème division se plaignent des longs déplacements, la commission fera le point en fin de saison.

Suite à la demande de plusieurs clubs les comptes rendus des réunions de comité seront mis en ligne sur le site du CD03, d'ici quelques temps nous supprimerons les envois papiers.

La finale du challenge des AS est déplacée au 26 Octobre à Dompierre.

Concernant le secteur de Vichy beaucoup d'absent, le recours à l'amende peut être un moyen de dissuasion.

## **-RAPPORT DES COMMISSIONS:**

### **➤ FINANCES ET BUDGET:**

Les acomptes sur les licences et le paiement de la totalité des mutations collectées en décembre 2013 pour l'année 2014, est maintenue.

Pour les licences, soit 70 % sur la base du montant de vos licences payées en 2013 d'après votre fiche financière d'octobre 2013 (et non pas sur le montant du solde que vous avez payé).

Pour les mutations 20 € pour toutes les mutations externes et 10 € pour toutes les mutations internes que vous avez encaissées en décembre 2013. Paiement dès que possible et avant le 31 mars 2014. Le versement a été effectué.

Notre trésorier général nous fait le point détaillé de l'état de nos finances.

Suite à une invitation de la DDCSPP, Joël Govignon et Jean-Pierre Raulin ont assisté à la réunion d'information consacrée au CNDS. Les axes où nous pouvons prétendre sont de plus en plus réduits et complexes.

La Commission c'est réunie le 12 mars pour faire les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la DDCSPP, les dossiers ont été déposés dans les délais imposés.

### **➤ ARBITRAGE:**

Mickaël Friaud rappelle que les arbitres doivent faire respecter les règlements dictés et écrits par la FFPJP et non à des informations erronées qui circulent sur les blogs internet qui sont une pure invention. En cas de litige seuls les règlements FFPJP sont valables.

Les aménagements des règlements sont rappelés aux arbitres lors des réunions leurs étant destinés et doivent sans tenir à ces derniers.

### **➤ JEUNES ET FORMATION:**

Le CDC jeunes saison une est lancé, quelques loupés que la commission s'efforcera de rectifier à la prochaine édition.

L'ensemble de nos éducateurs ont reçus un polo et un coupe vent afin de mieux les identifier sur un terrain. Nous comptons 8 nouveaux éducateurs dans notre effectif.

Trois nouvelles écoles Garnat Saint-Martin, Saint-Germain des Fossés et Cosne d'Allier.

Il est rappelé que pour inscrire une équipe en CDC il n'est pas nécessaire d'avoir un éducateur au sein de sa société, et les ententes sont autorisées.

### **➤ CHAMPIONNATS ET COUPES:**

La commission se réunira afin d'étudier la possibilité de ramener les poules à 6 clubs se qui réduira le nombre de journée.

Le règlement devra être également revu pour les remplacements de joueurs, les amendes en cas de forfait général après une journée de compétition ou après le tirage.

➤ **BOULE D'OR:**

Toujours le 17 Août sur les terrains de l'ASPTT Moulins, il est demandé au responsable du secteur de Moulins de se mettre en rapport avec les dirigeants du club afin de finaliser les modalités de restauration et d'accueil des participants. Dès que nous disposerons de ces informations une feuille d'inscription sera expédiée à chaque président de club et arbitre.

La compétition sera pour les dirigeants en triplète (président, secrétaire, trésorier) et en tête à tête pour les arbitres.

Pour le cas d'un licencié étant dirigeant et arbitre à lui de choisir sa compétition.

➤ **DELEGATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE:** (ANNEXE 1)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

A noter la suppression du concours doublette de Vichy Pétanque du 15 Août .

La Secrétaire du Comité

Annie ALLIER

**-ERRATUM MANUEL :**

**Page 17:**

Le championnat de France doublette mixte est à COLOMIERS (11) et non TRIGNAC (44).